

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE

L’ASSOCIATION SPORTIVE TEMPLIERS GOLF CLUB (ASTGC)

DU 28 JANVIER 2023

Siège de l’Assemblée

Golf des Templiers à IVRY LE TEMPLE

**PROCES VERBAL**

Etaient présents :

Bruno CARETTI – Président

Gilles VEIGNANT – Vice-Président et Secrétaire Général

Henri MAZIER – Président de la commission sportive

Martine LENFANT – Trésorière

Benoit CLATOT- Président de la commission terrain

Anne VEIGNANT

Alice BUTON

Servane MEYER

Absent excusé :

Daniel Sauvage

Membres présents : 75 dont 33 représentés par pouvoir

Ouverture de l’AGO à 16H00 par le Président de séance Bruno CARETTI.

Secrétariat assuré par Gilles VEIGNANT à la demande du Président.

1/ Rapport moral

Le rapport moral est effectué par le Président Bruno CARETTI, voir rapport moral joint.

Le rapport moral est adopté à l’unanimité des membres présents ou représentés.

2/ Rapport financier

Le rapport financier est effectué par Gilles VEIGNANT, voir rapport financier joint.

Le rapport financier est adopté à l’unanimité des membre présents ou représentés.

3/ Rapport de la commission sportive

Le rapport de la commission sportive est effectué par Henri MAZIER, voir rapport sportif joint.

Le rapport de la commission sportives est adopté.

73 voix pour / 2 abstentions

4/ Augmentation de la cotisation ASTGC pour l’année 2024 à 60,00 €

L’augmentation de la cotisation ASTGC à 60,00 € pour 2024 est adopté.

66 voix pour / 9 voix contre

5/ Questions diverses

Il est demandé que soit instaurée une cotisation minorée pour les jeunes de moins de 25 ans.

Les représentants du CODIR s’engagent à étudier rapidement cette éventualité.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 H 35.

Le Président

Bruno CARETTI

Pièces jointes au présent procès-verbal :

* Rapport moral
* Rapport de la commission sportive
* Rapport financier
* Feuilles d’émargements des membres présents ou représentés
* Pouvoirs